

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 novembre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

### AFFAIRES COURANTES

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

[Français]

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier)** présente le 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

**M. Gaston Clermont (Gatineau)** présente le 3<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

#### LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE—DATES, DÉPÔT DE DOCUMENTS ET PLACES DISPONIBLES

[Traduction]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je veux informer la Chambre que, avec l'accord des provinces, la troisième session de la Conférence sur la constitution se tiendra à Ottawa les 8, 9 et 10 décembre dans les nouveaux locaux en voie d'aménagement dans le Centre du centenaire. Avec l'assentiment des premiers ministres provinciaux, j'espère, monsieur l'Orateur, pouvoir déposer l'ordre du jour au début de la semaine prochaine.

J'ajoute que les gouvernements fédéral et provinciaux ont consenti à déposer les documents qu'ils prépareront pour la conférence avant le début de celle-ci, préférablement jeudi prochain à 2 heures de l'après-midi, ou le plus tôt possible après cette date selon le désir des provinces. Le gouvernement fédéral se propose de publier un document intitulé «La sécurité du revenu et les services sociaux». D'un commun accord, les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi décidé que le public serait admis aux séances et que celles-ci seraient télévisées.

[Français]

Un certain nombre de sièges seront réservés pour des observateurs emmenés par les gou-

vernements fédéral et provinciaux. Quant à nous, nous voulons que tous les partis de la Chambre soient représentés. Étant donné le nombre de places disponibles, je suggère qu'une place soit réservée pour chacun des chefs des partis de l'opposition, deux pour les présidents des Chambres, une pour le chef de l'opposition au Sénat, quatre pour les sénateurs, et 24 pour les députés, ces dernières étant évidemment réparties au prorata du nombre de députés des partis à la Chambre. Évidemment, chaque parti aura le souci de choisir les observateurs qui devront être délégués.

● (11.10 a.m.)

[Traduction]

Des dispositions ont été prises d'autre part, afin d'associer à la délégation fédérale le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, le commissaire du Yukon et un membre de chacun des conseils territoriaux. C'est ce genre d'arrangement qui a joué lors de la conférence de février 1969.

#### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE SOINS MÉDICAUX DES FONCTIONNAIRES—LA QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a convenu qu'à titre d'employeur, il participera au coût des primes d'assurance soins médicaux des employés, comme l'a recommandé le Conseil national mixte.

La décision prévoit que l'employeur paiera une partie de la prime directe prélevée sur les employés par les gouvernements provinciaux dans le cadre de l'assurance soins médicaux. La quote-part du gouvernement sera le moindre de: a) 50 p. 100 de la prime directe, ou b) \$1.34 pour les personnes seules, \$3.38 pour les employés mariés et \$4.87 pour les employés qui ont une famille.

Les montants précis mentionnés représentent les différences entre les primes de base de l'employeur en vertu du régime d'assurance collective chirurgicale-médicale et la somme des primes de l'employeur relatives au régime médical supplémentaire et à la prestation hospitalière facultative du même régime.